



Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 11 février 2020, à vingt heures (20H00), à l'Hôtel de ville, situé au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton, statuera sur une demande de dérogation mineure pour un projet de construction d'un garage détaché résidentiel situé au 1530, 3^e rang, lot 2 398 593.

Nature et effet de la demande :

Autoriser la modification d'un cabanon en garage détaché d'une superficie de 60 m² en cour arrière pour un usage résidentiel. Un maximum d'un garage détaché par lot est accepté et un garage est déjà présent sur le lot actuellement.

Toute personne ou organisme intéressés peuvent se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS
DE JANVIER DEUX MILLE VINGT.

Martine Asselin, directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, Martine Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis en affichant une copie aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le vingt-deuxième jour du mois de janvier 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-deuxième jour du mois de janvier deux mille vingt.

Martine Asselin, directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe